Sourate N° 48 : Al-Fath - La Victoire

(médinoise, nombre de versets : 29, ordre chronologique : 111)

سُورَةُ الْفَتْحِ

Les mérites de sourate Al-Fath

'Abdu-l-Lâh Ibn Mughaffal ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ récita cette sourate en psalmodiant tandis qu'il avançait à dos de chamelle, le jour de la conquête de La Mecque.

Mu'âwiya dit : « Si ce n'était la crainte que les gens ne s'attroupent autour de nous, je l'aurais psalmodiée comme il le fit. »[115]

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ
﴿ إِنَّا فَتَحْنَا لَكَ فَتْحًا مُّبِينًا ﴿١﴾ لِّيَغْفِرَ لَكَ اللَّهُ مَا تَقَدَّمَ مِن ذَنبِكَ وَمَا تَأَخَّرَ وَيُتِمَّ نِعْمَتَهُ عَلَيْكَ وَيَهْدِيَكَ صِرَاطًا مُّسْتَقِيمًا ﴿٢﴾ وَيَنصُرَكَ اللَّهُ نَصْرًا عَزِيزًا ﴿٣﴾ ﴾
Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux
﴿ (1). En vérité Nous t'avons accordé une victoire éclatante, (2). afin qu'Allah te pardonne tes péchés, passés et futurs, qu'Il parachève sur toi Son bienfait et te guide sur une voie droite (3). et qu'Allah te donne un puissant secours. ﴾

Les circonstances de la révélation de sourate Al-Fath (V1-3)

Elle fut révélée au mois de Dhu-l-Qi'da de l'an 6 de l'hégire, tandis que le Messager d'Allah ﷺ revenait d'Al-Hudaybiya alors que les polythéistes l'avaient empêché d'accéder à la Mosquée sacrée de La Mecque pour la 'umra. Le Prophète ﷺ et les polythéistes parvinrent alors à un accord, selon lequel le Prophète ﷺ devrait retourner à Médine cette année-là, mais que l'année suivante, il pourrait venir faire la 'umra. Ce traité répugna à certains compagnons, parmi lesquels 'Umar.

[115] Al-Bukhârî (4281), Muslim (794), Ahmad (5/54).

Dans cette sourate, Allah décrit ce pacte comme une victoire, annonçant ses conséquences bénéfiques pour les musulmans. 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd ﷺ dit : « Pour vous, la victoire dont il s'agit ici est la conquête de La Mecque, tandis que pour nous, il s'agit du traité d'Al-Hudaybiya. » On rapporte une parole similaire de Jâbir ﷺ : « Pour nous, la victoire n'était autre que le traité d'Al-Hudaybiya. »[116]

Al-Barâ' ﷺ a dit : « Vous considérez la conquête de La Mecque comme la victoire éclatante, et certes, il s'agit d'une vraie victoire, mais nous considérons le serment d'Ar-Ridwân, pris le jour du traité d'Al-Hudaybiya, comme la victoire éclatante. Nous étions mille quatre cents en compagnie du Prophète ﷺ. Al-Hudaybiya était un puits que nous avions complètement vidé. Le Prophète ﷺ nous rejoignit, s'assit au bord du puits, demanda de l'eau pour effectuer ses ablutions et une fois terminé, il se rinça la bouche, invoqua Allah et versa le reste de l'eau dans le puits. Peu après, nous pûmes à nouveau y puiser de l'eau pour nous et nos montures. »[117]

'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ rapporte qu'ils étaient en voyage de nuit avec le Messager d'Allah ﷺ. Il lui posa une question à trois reprises et il se dit en lui-même : « Malheur à toi, 'Umar ! Tu as insisté à trois reprises auprès du Messager d'Allah sans obtenir de réponse ! »

'Umar rapporte qu'il pressa sa monture de façon à se trouver en tête du groupe, craignant que des versets soient révélés à son sujet. Soudain, quelqu'un appela : « 'Umar ! », si bien qu'il se retourna vers le Messager d'Allah ﷺ, convaincu que des versets avaient été révélés le concernant. Le Prophète ﷺ dit alors : **« Il m'a été révélé hier une sourate qui m'est plus chère que ce monde et ce qu'il contient : ﴿ En vérité Nous t'avons accordé une victoire éclatante, afin qu'Allah te pardonne tes péchés, passés et futurs... ﴾. »**[118]

Anas Ibn Mâlik ﷺ rapporte que le verset **﴿ afin qu'Allah te pardonne tes péchés, passés et futurs ﴾** fut révélé au Prophète ﷺ sur la route du retour d'Al-Hudaybiya. Il dit : **« Cette nuit, un verset qui m'est plus cher que tout ce qui se trouve à la surface de la Terre m'a été révélé. »** Le Prophète ﷺ récita le verset aux compagnons, qui s'exclamèrent : « Très bien, ô Messager

---

[116] At-Tabarî (22/201).

[117] *Fath Al-Bârî* (7/505).

[118] Ahmad (1/31), *Fath Al-Bârî* (8/675), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (9/147), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/461).

d'Allah ! Le Tout-Puissant t'a dévoilé ce qu'Il te réservait ! Qu'en est-il de nous ? » C'est alors que fut révélé : ﴿ **Ceci afin de faire entrer les croyants et les croyantes dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux où ils demeureront éternellement et afin de leur effacer leurs méfaits. Cela est auprès d'Allah un énorme succès.** ﴾[119] [120]

Al-Mughîra Ibn Shu'ba ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ se tenait si longtemps debout en prière que ses pieds enflaient. Il lui fut demandé : « Allah n'a-t-Il pas pardonné tes péchés passés et futurs ? » Il répondit : « **Ne serais-je pas un Serviteur reconnaissant ?** »[121]

﴿ **En vérité Nous t'avons accordé une victoire éclatante** ﴾, franche et impressionnante. Il s'agit là, comme nous l'avons vu, du traité d'Al-Hudaybiya qui eut des conséquences très positives pour les croyants qui vécurent en sécurité et qui purent prêcher l'islam aux mécréants, ce qui permit à l'islam de se propager.

﴿ **Afin qu'Allah te pardonne tes péchés, passés et futurs.** ﴾ Ceci est un privilège exclusivement réservé au Prophète ﷺ. En effet, aucun hadith n'indique que les péchés de quiconque en dehors de lui n'aient été pardonnés, ceci parce qu'il fut l'homme le plus complet, le maître des hommes ici-bas et dans l'au-delà, il était l'homme le plus obéissant à Allah. ﴿ **Qu'Il parachève sur toi Son bienfait** ﴾ ici-bas et dans l'au-delà, ﴿ **et te guide sur une voie droite** ﴾, par les lois et la religion qu'Il t'a révélées.

﴿ **Et qu'Allah te donne un puissant secours** ﴾, pour avoir obéi aux ordres d'Allah et accepté la trêve, Allah t'élèvera en rang et t'accordera la victoire sur l'ennemi.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Allah élève l'honneur de celui qui pardonne et nul ne fait preuve d'humilité pour Allah sans que le Très-Haut ne l'élève en degrés.** »[122]

'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ disait : « La meilleure façon de répondre à celui qui a désobéi à Allah dans son comportement avec toi est d'obéir à Allah dans ta façon de répondre à son comportement. »

---

[119] V5 de la même sourate.
[120] Ahmad (3/197), *Fath Al-Bârî* (7/516), Muslim (3/1413).
[121] Ahmad (4/55), Al-Bukhârî (4836), Muslim (2819), At-Tirmidhî (412), An-Nasâ'î (3/219), Ibn Mâjah (1419).
[122] Muslim (4/2001).

﴿ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ ٱلسَّكِينَةَ فِى قُلُوبِ ٱلْمُؤْمِنِينَ لِيَزْدَادُوٓا۟ إِيمَٰنًا مَّعَ إِيمَٰنِهِمْ ۗ وَلِلَّهِ جُنُودُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿٤﴾ لِّيُدْخِلَ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتِ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا وَيُكَفِّرَ عَنْهُمْ سَيِّـَٔاتِهِمْ ۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عِندَ ٱللَّهِ فَوْزًا عَظِيمًا ﴿٥﴾ وَيُعَذِّبَ ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْمُنَٰفِقَٰتِ وَٱلْمُشْرِكِينَ وَٱلْمُشْرِكَٰتِ ٱلظَّآنِّينَ بِٱللَّهِ ظَنَّ ٱلسَّوْءِ ۚ عَلَيْهِمْ دَآئِرَةُ ٱلسَّوْءِ ۖ وَغَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ وَلَعَنَهُمْ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَهَنَّمَ ۖ وَسَآءَتْ مَصِيرًا ﴿٦﴾ وَلِلَّهِ جُنُودُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿٧﴾ ﴾

« (4). C'est Lui qui a fait descendre la quiétude dans les cœurs des croyants afin d'accroître sans cesse leur foi. A Allah appartiennent les armées des cieux et de la Terre et Allah est Omniscient et Sage. (5). Ceci afin de faire entrer les croyants et les croyantes dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux où ils demeureront éternellement et afin de leur effacer leurs méfaits. Cela est auprès d'Allah un énorme succès. (6). Et pour qu'Il châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices, qui pensent du mal d'Allah. Qu'un mauvais sort tombe sur eux. Allah est courroucé contre eux, les a maudits, et leur a préparé l'Enfer. Quelle mauvaise destination ! (7). A Allah appartiennent les armées des cieux et de la Terre et Allah est Puissant et Sage. »

La sérénité dans le cœur des croyants (V4-7)

« C'est Lui qui a fait descendre la quiétude », la sérénité, « **dans les cœurs des croyants afin d'accroître sans cesse leur foi.** » Ibn 'Abbâs ﷺ indique qu'il s'agit de la miséricorde. Quant à Qatâda, il explique qu'il s'agit du calme dans les cœurs des compagnons le jour du traité d'Al-Hudaybiya. En effet, ils se soumirent à la décision du Prophète ﷺ d'accepter la trêve avec les polythéistes. En réponse à leur acceptation et à leur soumission, Allah fit accroître leur foi. Ce verset est une preuve indiquant que la foi peut augmenter et diminuer.

« **A Allah appartiennent les armées des cieux et de la Terre** », Il pourrait anéantir tous les mécréants et leur envoyer un seul ange qui les exterminerait jusqu'au dernier, « **et Allah est Omniscient et Sage** » mais Il a préféré décréter le combat dans Sa voie, à titre de preuve contre les mécréants et comme une marque de foi pour les croyants.

« **Ceci afin de faire entrer les croyants et les croyantes dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux où ils demeureront éternellement et afin de leur**

effacer leurs méfaits. Cela est auprès d'Allah un énorme succès. ﴾ Nous avons déjà mentionné le récit d'Anas Ibn Mâlik au sujet de ce verset.[123]

Allah ne les châtiera pas pour leurs péchés, Il leur accordera Son pardon et cachera leurs méfaits aux yeux des gens.

﴿ **Et pour qu'Il châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices, qui pensent du mal d'Allah** ﴾, ils doutent du jugement d'Allah et pensent que le Prophète ﷺ et ses compagnons seront perdants et tués. ﴿ **Qu'un mauvais sort tombe sur eux. Allah est courroucé contre eux, les a maudits, et leur a préparé l'Enfer. Quelle mauvaise destination !** ﴾ « Maudits », c'est-à-dire : privés de Sa miséricorde.

﴿ **A Allah appartiennent les armées des cieux et de la Terre et Allah est Puissant et Sage.** ﴾ Allah rappelle ici à nouveau qu'Il a le pouvoir de Se venger des mécréants et polythéistes.

﴿ إِنَّآ أَرۡسَلۡنَٰكَ شَٰهِدٗا وَمُبَشِّرٗا وَنَذِيرٗا ﴿٨﴾ لِّتُؤۡمِنُواْ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَتُعَزِّرُوهُ وَتُوَقِّرُوهُ وَتُسَبِّحُوهُ بُكۡرَةٗ وَأَصِيلًا ﴿٩﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ يُبَايِعُونَكَ إِنَّمَا يُبَايِعُونَ ٱللَّهَ يَدُ ٱللَّهِ فَوۡقَ أَيۡدِيهِمۡۚ فَمَن نَّكَثَ فَإِنَّمَا يَنكُثُ عَلَىٰ نَفۡسِهِۦۖ وَمَنۡ أَوۡفَىٰ بِمَا عَٰهَدَ عَلَيۡهُ ٱللَّهَ فَسَيُؤۡتِيهِ أَجۡرًا عَظِيمَۢا ﴿١٠﴾ ﴾

﴿ (8). Nous t'avons envoyé en tant que témoin, annonciateur de la bonne nouvelle et avertisseur, (9). pour que vous croyiez en Allah et en Son Messager, que vous L'honoriez, reconnaissiez Sa dignité, et Le glorifiiez matin et soir. (10). Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah ; la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment, et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense. ﴾

La description du Messager d'Allah ﷺ (V8-9)

S'adressant à Son Prophète ﷺ, le Très-Haut dit : ﴿ **Nous t'avons envoyé en tant que témoin** ﴾ contre l'humanité, ﴿ **annonciateur de la bonne nouvelle** ﴾

[123] Anas Ibn Mâlik ﷺ rapporte que le verset ﴿ **afin qu'Allah te pardonne tes péchés, passés et futurs** ﴾ fut révélé au Prophète ﷺ sur la route du retour d'Al-Hudaybiya. Il dit : « **Cette nuit, un verset qui m'est plus cher que tout ce qui se trouve à la surface de la terre m'a été révélé.** » Le Prophète ﷺ récita le verset aux compagnons, qui s'exclamèrent : « Très bien, ô Messager d'Allah ! Le Tout-Puissant t'a dévoilé ce qu'Il te réservait ! Qu'en est-il de nous ? » C'est alors que fut révélé : ﴿ **Ceci afin de faire entrer les croyants et les croyantes dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux où ils demeureront éternellement et afin de leur effacer leurs méfaits. Cela est auprès d'Allah un énorme succès.** ﴾

pour les croyants, ﴿ **et avertisseur** ﴾ pour les mécréants[124], ﴿ **pour que vous croyiez en Allah et en Son Messager, que vous L'honoriez** ﴾, que vous Le magnifiez, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ[125] et d'autres, ﴿ **reconnaissiez Sa dignité** ﴾, Le respectiez et Le révériez, ﴿ **et Le glorifiiez matin et soir** ﴾, c'est-à-dire : glorifiez Allah au début et à la fin de la journée.

Le pacte d'allégeance d'Ar-Ridwân (V10)

Allah honore Son Messager en disant : ﴿ **Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah.** ﴾

De même, Il dit dans un autre verset :

﴿ مَّن يُطِعِ ٱلرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ ٱللَّهَ ﴾

﴿ **Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah (...).** ﴾[126]

﴿ **La main d'Allah est au-dessus de leurs mains.** ﴾ Allah est avec eux, Il entend leurs paroles, voit leur position et connaît ce que recèlent leurs cœurs autant que ce qu'ils laissent apparaître.

Ainsi, Allah recevait leur allégeance par le biais de Son Prophète ﷺ, comme Il le dit dans le verset suivant :

﴿ ۞ إِنَّ ٱللَّهَ ٱشْتَرَىٰ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ أَنفُسَهُمْ وَأَمْوَٰلَهُم بِأَنَّ لَهُمُ ٱلْجَنَّةَ ۚ يُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَيَقْتُلُونَ وَيُقْتَلُونَ ۖ وَعْدًا عَلَيْهِ حَقًّا فِى ٱلتَّوْرَىٰةِ وَٱلْإِنجِيلِ وَٱلْقُرْءَانِ ۚ وَمَنْ أَوْفَىٰ بِعَهْدِهِۦ مِنَ ٱللَّهِ ۚ فَٱسْتَبْشِرُوا۟ بِبَيْعِكُمُ ٱلَّذِى بَايَعْتُم بِهِۦ ۚ وَذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١١١﴾ ﴾

﴿ **Certes, Allah a acheté des croyants leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Evangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait ; et c'est là le très grand succès.** ﴾[127]

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit au sujet de la Pierre Noire : « **Au Jour de la Résurrection, Allah la fera venir dotée d'yeux avec lesquels elle verra, et d'une langue par laquelle elle s'exprimera. Elle**

---

[124] Se référer à l'exégèse de la sourate Al-Ahzâb pour l'explication de ce verset.
[125] At-Tabarî (22/207).
[126] S4 V80.
[127] S9 V111.

témoignera en faveur de ceux qui l'auront embrassée ; celui qui l'embrasse prête en réalité serment d'allégeance au Très-Haut. » Puis, il récita : **﴿ Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah ; la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. ﴾**[128]

﴿ Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment, et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense. ﴾ Il s'agit du serment d'allégeance d'Ar-Ridwân pris sous un arbre appelé Samura, à Al-Hudaybiya. Quelques mille quatre cents[129] musulmans prêtèrent serment d'allégeance au Prophète ﷺ ce jour-là. Jâbir ﷺ rapporte en effet : « Nous étions mille quatre cents le jour d'Al-Hudaybiya. »[130]

Dans un autre récit, il raconte que ce jour-là, les compagnons souffrirent de la soif. Le Messager d'Allah ﷺ leur donna une flèche de son carquois qu'ils introduisirent dans le puits d'Al-Hudaybiya et l'eau se mit à jaillir si bien qu'elle suffit à tous. Jâbir affirme qu'ils étaient alors mille quatre cents[131], mais que même s'ils avaient été cent mille, l'eau leur aurait suffi.[132]

Muhammad Ibn Ishâq rapporte que le Prophète ﷺ voulut envoyer 'Umar Ibn Al-Khattâb informer les Quraychites de sa venue dans le but d'accomplir la 'umra. Mais, craignant pour sa vie, car il était détesté d'eux, 'Umar suggéra que soit envoyé 'Uthmân Ibn 'Affân qui était plus puissant que lui à La Mecque. 'Uthmân transmit donc le message à Abû Sufyân et aux notables de Quraysh. Ceux-ci lui proposèrent d'effectuer la circumambulation, mais il refusa de le faire avant que le Prophète ﷺ ne le fasse. Ils retinrent alors 'Uthmân auprès d'eux, tandis que le Prophète ﷺ et les compagnons reçurent la nouvelle de sa mort. Le Prophète ﷺ dit alors : **« Nous ne partirons pas avant de les avoir combattus ! »**

Puis, il demanda aux gens de lui prêter serment d'allégeance : ce fut l'allégeance d'Ar-Ridwân, prêtée sous l'arbre. Les gens dirent qu'il leur avait demandé de prêter serment de mourir ; or Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh ﷺ affirme qu'il leur avait seulement demandé de s'engager à ne pas fuir lors des combats. Il reçut l'allégeance de tous les musulmans présents, sauf d'Al-Jadd Ibn Qays des Banû Salama, qui se cachait derrière sa chamelle.

---

[128] Ahmad (*Musnad* 1/247).

[129] Mille trois cents ou mille cinq cents selon d'autres.

[130] *Fath Al-Bârî* (8/451), Muslim (3/1484).

[131] Dans une autre version, il affirme qu'ils étaient mille cinq cents. *Fath Al-Bârî* (7/507), Muslim (3/1484). A propos de leur nombre, voir aussi *Fath Al-Bârî* (7/507), *Dalâ'îl An-Nubuwwa* (4/97).

[132] *Fath Al-Bârî* (7/504).

Puis, ils reçurent la nouvelle selon laquelle 'Uthmân était bien en vie.

Jâbir ﷺ rapporte en effet : « Lorsque le Messager d'Allah ﷺ demanda aux gens de prêter serment, nous trouvâmes un des nôtres, Al-Jadd Ibn Qays, caché derrière l'aisselle de son chameau. »[133]

Jâbir ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ dit au sujet de ceux qui prêtèrent serment : **« Vous êtes les meilleurs hommes de la Terre aujourd'hui ! »**[134] Il rapporte aussi cette parole : **« Aucun de ceux qui ont prêté serment sous l'arbre n'entrera en Enfer. »**[135]

Tandis qu'il se trouvait chez Hafsa, le Prophète ﷺ avait dit : **« Aucun des compagnons de l'arbre ayant prêté serment (sous l'arbre) n'entrera en Enfer, si Allah le veut ! »** Umm Mubashshir rapporte que Hafsa dit : « Si, ô Messager d'Allah ! » Il la blâma, mais elle récita :

﴿ وَإِن مِّنكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا ﴾

« Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [l'Enfer]. »[136] Le Prophète ﷺ répondit : **« Le Très-Haut a dit :**

﴿ ثُمَّ نُنَجِّي الَّذِينَ اتَّقَوا وَّنَذَرُ الظَّالِمِينَ فِيهَا جِثِيًّا ﴿٧٢﴾ ﴾

« Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés. »[137] **»**[138]

Tandis qu'un esclave se plaignit de Hâtib Ibn Abî Balta'a et dit : « Ô Messager d'Allah, il ira sûrement en Enfer ! », le Prophète ﷺ répondit : **« Tu as tort, il n'y entrera pas, car il a participé à Badr et à Al-Hudaybiya ! »**[139]

Nâfi' رضي الله عنه rapporte que les gens disent que 'Abdu-l-Lâh, fils de 'Umar, embrassa l'islam avant son père, mais ce n'est pas correct. Le jour d'Al-Hudaybiya, 'Umar avait chargé son fils d'aller chercher un cheval qu'il voulait monter au combat et qu'il avait laissé chez un Partisan. Or c'est à ce moment que le Prophète ﷺ prenait le serment d'allégeance des musulmans, ce que 'Umar ignorait. Ainsi, 'Abdu-l-Lâh prêta serment avant d'aller chercher le cheval. De retour, il donna le cheval à son père qui avait endossé sa

---

[133] *Musnad Al-Humaydî* (2/537), Muslim (3/1483).
[134] *Musnad Al-Humaydî* (2/514), Muslim (4811).
[135] Ahmad (3/350).
[136] S19 V71.
[137] S19 V72.
[138] Muslim (4/1942).
[139] Muslim (4/1942).

cuirasse pour combattre. 'Abdu-l-Lâh l'informa de l'allégeance et ils se rendirent tous deux auprès du Prophète ﷺ. C'est ainsi que 'Umar prêta allégeance et c'est la raison pour laquelle les gens pensent qu'Ibn 'Umar embrassa l'islam avant son père.[140]

Selon Jâbir ﷺ, ils firent le serment de ne pas fuir aux combats, et non pas celui de mourir. Ma'qil Ibn Yasâr rapporte également cela.[141]

Toutefois, d'autres compagnons, à l'instar de Salama Ibn Al-Akwa' et 'Abbâd Ibn Tamîm, dirent avoir fait le serment de mourir. [142]

Dans un autre récit, Salama Ibn Al-Akwa' ﷺ rapporte avoir été parmi les premiers à prêter allégeance : « Puis, les gens se succédèrent pour prêter allégeance et arrivé à la moitié, le Messager d'Allah ﷺ me dit : **"Fais-moi allégeance, ô Salama !"** Je répondis : "Ô Messager d'Allah, j'étais dans les premiers à le faire !" Il dit alors : **"Recommence !"**

Voyant que je n'avais pas d'armure, il me donna un bouclier en cuir et continua à recevoir les gens qui prêtaient serment. Alors qu'il était à la fin, il me dit : **"Ne vas-tu pas me prêter allégeance, ô Salama ?"** Je répondis : "Je l'ai fait, ô Messager d'Allah, parmi les premiers et à nouveau au milieu !" Il dit alors : **"Recommence !"**

Je prêtai alors serment une troisième fois et il demanda : **"Où est le bouclier que je t'ai donné ?"** Je répondis : "Ô Messager d'Allah, j'ai rencontré 'Âmir qui était sans armure et je le lui ai donné." En souriant, le Prophète ﷺ me dit : **"Tu es comme l'homme d'une époque passée qui dit : "Ô Allah, accorde-moi un bien-aimé que j'aimerais plus que moi-même !""** Puis, les polythéistes de La Mecque nous envoyèrent des émissaires nous proposant la trêve de façon à ce que chacun puisse se déplacer librement et en sécurité. Nous conclûmes ce traité.

A cette époque, j'étais le serviteur de Talha Ibn 'Ubaydillâh, j'abreuvais son cheval, je marchais à ses côtés et je mangeais en sa compagnie. J'avais alors quitté ma famille et mes biens pour émigrer pour Allah et Son Messager. Après la trêve conclue entre les Mecquois et nous, nous pûmes nous mélanger les uns aux autres. Je me dirigeai auprès d'un arbre que je débarrassai de ses épines pour m'allonger à son ombre. Quatre polythéistes mecquois s'approchèrent alors et se mirent à critiquer le Messager d'Allah ﷺ.

---

[140] *Fath Al-Bârî* (7/521).
[141] Muslim (3/1485).
[142] Voir *Fath Al-Bârî* (6/136 et 13/211), Muslim (3/1486).

Détestant leurs propos, je me mis sous un autre arbre. Ils suspendirent leurs armes et s'allongèrent. C'est alors que quelqu'un vint annoncer du fond de la vallée : "Ô Emigrés ! Ils ont tué Ibn Zunaym !" Je dégainai alors mon épée et m'approchai des quatre hommes toujours endormis. J'empoignai leurs armes dans une seule main et dis : "Par Celui qui a honoré la face de Muhammad ! Si l'un d'entre vous lève la tête, je la lui trancherai !" Je les amenai auprès du Messager d'Allah ﷺ.

Mon oncle, 'Âmir, avait également amené au Prophète ﷺ un polythéiste appelé Mikraz, de la tribu des 'Abalât, qu'il avait fait prisonnier. Près de soixante-dix polythéistes avaient ainsi été amenés au Prophète ﷺ. Celui-ci les regarda et dit : **"Libérez-les, qu'ils portent ainsi la responsabilité d'avoir enfreint la trêve et de récidiver !"** C'est ainsi que le Messager d'Allah ﷺ les gracia et Allah révéla :

﴿ وَهُوَ ٱلَّذِى كَفَّ أَيْدِيَهُمْ عَنكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ عَنْهُم بِبَطْنِ مَكَّةَ مِنۢ بَعْدِ أَنْ أَظْفَرَكُمْ عَلَيْهِمْ ﴾

« C'est Lui qui, dans la vallée de La Mecque, a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux. » [143] »

Allah fait l'éloge des compagnons ayant participé à cette allégeance lorsqu'Il dit : « Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah ; la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment, et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense. »

De même lorsqu'Il dit :

﴿ ۞ لَّقَدْ رَضِىَ ٱللَّهُ عَنِ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ ٱلشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِى قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ ٱلسَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَٰبَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا ﴿١٨﴾ ﴾

« Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche. » [144]

---

[143] S48 V24. *Dalâ'îl An-Nubuwwa* (4/138), Muslim (1807).
[144] S48 V18.

﴿ سَيَقُولُ لَكَ ٱلْمُخَلَّفُونَ مِنَ ٱلْأَعْرَابِ شَغَلَتْنَآ أَمْوَٰلُنَا وَأَهْلُونَا فَٱسْتَغْفِرْ لَنَا ۚ يَقُولُونَ بِأَلْسِنَتِهِم
مَّا لَيْسَ فِى قُلُوبِهِمْ ۚ قُلْ فَمَن يَمْلِكُ لَكُم مِّنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا إِنْ أَرَادَ بِكُمْ ضَرًّا أَوْ أَرَادَ بِكُمْ نَفْعًا ۚ بَلْ كَانَ ٱللَّهُ
بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ﴿١١﴾ بَلْ ظَنَنتُمْ أَن لَّن يَنقَلِبَ ٱلرَّسُولُ وَٱلْمُؤْمِنُونَ إِلَىٰٓ أَهْلِيهِمْ أَبَدًا وَزُيِّنَ ذَٰلِكَ فِى
قُلُوبِكُمْ وَظَنَنتُمْ ظَنَّ ٱلسَّوْءِ وَكُنتُمْ قَوْمًۢا بُورًا ﴿١٢﴾ وَمَن لَّمْ يُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ فَإِنَّآ أَعْتَدْنَا
لِلْكَٰفِرِينَ سَعِيرًا ﴿١٣﴾ وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ يَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ وَيُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ ۚ وَكَانَ
ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٤﴾ ﴾

﴿ (11). Ceux des bédouins restés en arrière te diront : « Nos biens et nos familles nous ont retenus ; implore donc pour nous le pardon ! » Ils disent avec leurs langues ce qui n'est pas dans leurs cœurs. Dis : « Qui donc peut quelque chose pour vous auprès d'Allah s'Il veut vous faire du mal ou s'Il veut vous faire du bien ? Mais Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous œuvrez. (12). Vous pensiez plutôt que le Messager et les croyants ne retourneraient jamais plus à leurs familles. Et cela vous a été embelli dans vos cœurs et vous avez eu de mauvaises pensées. Et vous fûtes des gens perdus. » (13). Et quiconque ne croit pas en Allah et en Son Messager, alors, pour les mécréants, Nous avons préparé une fournaise ardente. (14). A Allah appartient la souveraineté des cieux et de la Terre. Il pardonne à qui Il veut et châtie qui Il veut. Allah demeure cependant Pardonneur et Très-Miséricordieux. ﴾

Le prétexte de ceux qui refusèrent de prêter serment (V11-14)

Le Très-Haut mentionne ici l'excuse fournie par les bédouins afin de ne pas accompagner le Prophète ﷺ à Al-Hudaybiya : ﴿ **Nos biens et nos familles nous ont retenus.** ﴾ Ils demandèrent au Prophète ﷺ d'implorer le pardon pour eux, mais il ne s'agissait que de paroles hypocrites : ﴿ **Ils disent avec leurs langues ce qui n'est pas dans leurs cœurs.** ﴾

Or, ﴿ **« Qui donc peut quelque chose pour vous auprès d'Allah s'Il veut vous faire du mal ou s'Il veut vous faire du bien ? Mais Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous œuvrez.** ﴾ Nul ne peut vous préserver du décret d'Allah à votre égard et Il connaît parfaitement vos pensées intimes et vos secrets.

﴿ **Vous pensiez plutôt que le Messager et les croyants ne retourneraient jamais plus à leurs familles.** ﴾ La vraie raison pour laquelle vous êtes restés à l'arrière est que vous pensiez que les musulmans seraient tous tués, si bien que pas un seul d'entre eux ne reviendrait. ﴿ **Et cela vous a été embelli dans vos cœurs**

et vous avez eu de mauvaises pensées. Et vous fûtes des gens perdus ﴾, vous êtes voués à la perte, d'après 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs, Mujâhid et d'autres, ou corrompus selon Qatâda.[145]

﴿ **Et quiconque ne croit pas en Allah et en Son Messager, alors, pour les mécréants, Nous avons préparé une fournaise ardente.** ﴾ Allah enverra au Feu quiconque n'est pas sincère dans son adoration en public comme en secret, même s'il se fait passer pour un croyant aux yeux des gens.

﴿ **A Allah appartient la souveraineté des cieux et de la Terre.** ﴾ Il est le Maître, Il règne sur toute chose. ﴿ **Il pardonne à qui Il veut et châtie qui Il veut. Allah demeure cependant Pardonneur et Très-Miséricordieux** ﴾ envers ceux qui se repentent et reviennent à Lui en toute humilité.

﴿ سَيَقُولُ ٱلْمُخَلَّفُونَ إِذَا ٱنطَلَقْتُمْ إِلَىٰ مَغَانِمَ لِتَأْخُذُوهَا ذَرُونَا نَتَّبِعْكُمْ يُرِيدُونَ أَن يُبَدِّلُوا۟ كَلَٰمَ ٱللَّهِ ۚ قُل لَّن تَتَّبِعُونَا كَذَٰلِكُمْ قَالَ ٱللَّهُ مِن قَبْلُ فَسَيَقُولُونَ بَلْ تَحْسُدُونَنَا ۚ بَلْ كَانُوا۟ لَا يَفْقَهُونَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٥﴾ ﴾

﴿ (15). Ceux qui restèrent à l'arrière diront, quand vous vous dirigez vers le butin pour vous en emparer : « Laissez-nous vous suivre ! » Ils voudraient changer la parole d'Allah. Dis : « Jamais vous ne nous suivrez ; Allah en a déjà décidé ainsi ! » Mais ils diront : « Vous êtes plutôt envieux à notre égard ! » Mais ils ne comprenaient en réalité que peu. ﴾

Ces bédouins qui refusèrent d'accompagner le Prophète ﷺ pour accomplir la 'umra le jour d'Al-Hudaybiya lui demandèrent par la suite la permission de l'accompagner lors de l'expédition de Khaybar, mus par le désir de profiter du butin. Or lorsque le moment de combattre fut venu, les voilà qui restèrent à l'arrière. Le Très-Haut ordonne ici à Son Messager de ne pas accéder à leur demande, afin de les punir en fonction de leurs actes. D'ailleurs, Allah avait promis le butin de Khaybar aux compagnons ayant prêté serment à Al-Hudaybiya, à l'exclusion de tout autre.

﴿ **Ils voudraient changer la parole d'Allah** ﴾, à savoir cette promesse que nous venons de mentionner, selon Mujâhid, Qatâda et Juwaybir, dont l'avis a été retenu par Ibn Jarîr.[146]

﴿ **Dis : « Jamais vous ne nous suivrez ; Allah en a déjà décidé ainsi ! » Mais ils diront : « Vous êtes plutôt envieux à notre égard ! »** ﴾ Ils prétendent que

[145] At-Tabarî (22/214).
[146] At-Tabarî (22/215).

les croyants ne veulent pas partager le butin avec eux. ﴿ **Mais ils ne comprenaient en réalité que peu** ﴾, la vérité n'est pas ce qu'ils prétendent, mais ils ne savent pas.

﴿ قُل لِّلْمُخَلَّفِينَ مِنَ ٱلْأَعْرَابِ سَتُدْعَوْنَ إِلَىٰ قَوْمٍ أُو۟لِى بَأْسٍ شَدِيدٍ تُقَٰتِلُونَهُمْ أَوْ يُسْلِمُونَ ۖ فَإِن تُطِيعُوا۟ يُؤْتِكُمُ ٱللَّهُ أَجْرًا حَسَنًا ۖ وَإِن تَتَوَلَّوْا۟ كَمَا تَوَلَّيْتُم مِّن قَبْلُ يُعَذِّبْكُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿١٦﴾ لَّيْسَ عَلَى ٱلْأَعْمَىٰ حَرَجٌ وَلَا عَلَى ٱلْأَعْرَجِ حَرَجٌ وَلَا عَلَى ٱلْمَرِيضِ حَرَجٌ ۗ وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ يُدْخِلْهُ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۖ وَمَن يَتَوَلَّ يُعَذِّبْهُ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿١٧﴾ ﴾

﴿ (16). Dis à ceux des bédouins qui restèrent à l'arrière : « Vous serez bientôt appelés contre des gens d'une force redoutable. Vous les combattrez à moins qu'ils n'embrassent l'islam ; si vous obéissez, Allah vous donnera une belle récompense, et si vous vous détournez comme vous vous êtes détournés auparavant, Il vous châtiera d'un châtiment douloureux. » (17). Nul grief n'est à faire à l'aveugle, ni au boiteux ni au malade. Et quiconque obéit à Allah et à Son Messager, Il le fera entrer dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. Quiconque cependant se détourne, Il le châtiera d'un douloureux châtiment. ﴾

L'annonce de combats prochains (V16)

﴿ **Vous serez bientôt appelés contre des gens d'une force redoutable.** ﴾ Les exégètes ont divergé quant à l'identité de ces gens. Selon le premier avis, qui est celui rapporté de Sa'îd Ibn Jubayr et 'Ikrima, adopté aussi par Qatâda, il s'agit de la tribu de Hawâzin.[147]

Selon un autre avis, qui est notamment celui d'Aḍ-Ḍaḥḥâk, il s'agit de la tribu de Thaqîf. D'autres, à l'instar de Juwaybir et Az-Zuhrî, estiment qu'il s'agit des Banû Ḥanîfa. Cet avis est aussi rapporté de Sa'îd Ibn Jubayr et 'Ikrima.[148]

Enfin, certains ont dit qu'il s'agit des Byzantins, ou des Perses, ou des deux à la fois.[149] Mujâhid dit qu'il s'agit des polythéistes[150] et dans un autre avis, il estime qu'il s'agit d'un peuple puissant qu'Allah n'a pas nommé. Cette interprétation est celle choisie par Ibn Jarîr.

---

[147] Aṭ-Ṭabarî (22/220).
[148] Aṭ-Ṭabarî (22/220).
[149] Aṭ-Ṭabarî (22/219, 221), Al-Qurṭubî (16/272).
[150] *Ad-Durr Al-Manthûr* (7/520).

Abû Hurayra ﷺ rapporte cette parole du Messager d'Allah ﷺ : « **L'Heure ne surviendra pas avant que vous n'ayez combattu un peuple aux petits yeux, au nez court et plat et au visage ressemblant à un bouclier de cuir.** »[151] Abû Sufyân indique qu'il s'agit des Turcs.

Allah donne l'ordre de les combattre jusqu'à les vaincre ou jusqu'à ce qu'ils embrassent l'islam sans avoir eu à combattre.

Allah promet à ceux qui se conforment à l'obligation du combat une belle récompense. ﴿ **Et si vous vous détournez comme vous vous êtes détournés auparavant** ﴾ en restant à l'arrière le jour d'Al-Hudaybiya, ﴿ **Il vous châtiera d'un châtiment douloureux.** ﴾

Les raisons permettant d'être dispensé du combat (V17)

﴿ **Nul grief n'est à faire à l'aveugle, ni au boiteux ni au malade.** ﴾ Allah énumère ici les excuses valables permettant d'être dispensé du combat. Certaines sont permanentes, comme la cécité et le fait de boiter de façon permanente et d'autres sont provisoires, comme la maladie.

Puis, Allah mentionne la récompense qu'Il réserve à ceux qui combattent pour Sa cause et met en garde contre la désertion : ﴿ **Et quiconque obéit à Allah et à Son Messager, Il le fera entrer dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. Quiconque cependant se détourne, Il le châtiera d'un douloureux châtiment.** ﴾

﴿ لَّقَدْ رَضِيَ ٱللَّهُ عَنِ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ ٱلشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ ٱلسَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَٰبَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا ﴿١٨﴾ وَمَغَانِمَ كَثِيرَةً يَأْخُذُونَهَا ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿١٩﴾ ﴾

﴿ **(18). Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche, (19). ainsi qu'un abondant butin qu'ils ramasseront. Allah est Puissant et Sage.** ﴾

L'annonce de la récompense de ceux qui prêtèrent serment à Al-Hudaybiya (V18-19)

Allah leur annonce Sa satisfaction : ﴿ **Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre.** ﴾

[151] Muslim (2912).

﴿ **Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs** ﴾, à savoir la sincérité, la soumission et la loyauté, ﴿ **a fait descendre sur eux la quiétude** ﴾, la sérénité, ﴿ **et Il les a récompensés par une victoire proche** ﴾, à savoir la trêve d'Al-Hudaybiya et ses heureuses conséquences pour les croyants, parmi lesquelles la conquête de Khaybar puis celle de La Mecque et autres régions, ﴿ **ainsi qu'un abondant butin qu'ils ramasseront. Allah est Puissant et Sage.** ﴾ Cette trêve permit d'augmenter la puissance des croyants et de les faire triompher de leurs ennemis.

﴿ وَعَدَكُمُ ٱللَّهُ مَغَانِمَ كَثِيرَةً تَأْخُذُونَهَا فَعَجَّلَ لَكُمْ هَٰذِهِۦ وَكَفَّ أَيْدِىَ ٱلنَّاسِ عَنكُمْ
وَلِتَكُونَ ءَايَةً لِّلْمُؤْمِنِينَ وَيَهْدِيَكُمْ صِرَٰطًا مُّسْتَقِيمًا ﴿٢٠﴾ وَأُخْرَىٰ لَمْ تَقْدِرُوا۟ عَلَيْهَا قَدْ أَحَاطَ
ٱللَّهُ بِهَا ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرًا ﴿٢١﴾ وَلَوْ قَٰتَلَكُمُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَوَلَّوُا۟ ٱلْأَدْبَٰرَ ثُمَّ لَا
يَجِدُونَ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿٢٢﴾ سُنَّةَ ٱللَّهِ ٱلَّتِى قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلُ ۖ وَلَن تَجِدَ لِسُنَّةِ ٱللَّهِ تَبْدِيلًا
﴿٢٣﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى كَفَّ أَيْدِيَهُمْ عَنكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ عَنْهُم بِبَطْنِ مَكَّةَ مِنۢ بَعْدِ أَنْ أَظْفَرَكُمْ عَلَيْهِمْ ۚ وَكَانَ
ٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرًا ﴿٢٤﴾ ﴾

﴿ (20). Allah vous a promis un abondant butin que vous prendrez et Il a hâté pour vous celle-ci et a repoussé de vous les mains des gens, afin que tout cela soit un signe pour les croyants et qu'Il vous guide vers un droit chemin. (21). Il vous promet un autre butin que vous ne seriez jamais capables de remporter et qu'Allah tient en Son pouvoir, car Allah est Omnipotent. (22). Et si ceux qui ont mécru vous combattent, ils se détourneront certes puis ils ne trouveront ni allié ni secoureur. (23). Telle est la Loi d'Allah appliquée aux générations passées. Et tu ne trouveras jamais de changement à la Loi d'Allah. (24). C'est Lui qui, dans la vallée de La Mecque, a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux. Et Allah voit parfaitement ce que vous œuvrez. ﴾

La promesse de récolter des butins de guerre (V20)

﴿ **Allah vous a promis un abondant butin que vous prendrez.** ﴾ Ceci fait référence à tous les butins saisis par les musulmans jusqu'à ce jour, d'après Mujâhid, ﴿ **et Il a hâté pour vous celle-ci** ﴾, la conquête de Khaybar, ou la trêve d'Al-Hudaybiya, d'après Ibn 'Abbâs[152], ﴿ **et repoussé de vous les mains**

[152] At-Tabarî (22/230).

des gens ﴾, Allah vous a protégé du mal des ennemis de même qu'Il a protégé vos femmes et enfants laissés à l'arrière, ﴿ **afin que tout cela soit un signe pour les croyants.** ﴾ En effet, les croyants tirent des leçons du fait qu'Allah les a préservés malgré leur infériorité numérique ; Allah connaît l'issue de chaque chose et tout ce qu'Il destine à Ses serviteurs est un bien pour eux, même s'ils ont de l'aversion pour ce qui leur paraît détestable au premier abord.

En effet, Allah dit :

﴿ وَعَسَىٰٓ أَن تَكْرَهُوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ وَعَسَىٰٓ أَن تُحِبُّوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ شَرٌّ لَّكُمْ ﴾

﴿ (...) **Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle est un bien pour vous. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle est un mal pour vous.** (...) ﴾ [153]

﴿ **Et qu'Il vous guide vers un droit chemin** ﴾, pour vous récompenser de votre soumission et de votre obéissance.

L'annonce des nombreuses conquêtes (V21)

﴿ **Il vous promet un autre butin que vous ne seriez jamais capables de remporter et qu'Allah tient en Son pouvoir, car Allah est Omnipotent.** ﴾ Il s'agit d'autres conquêtes que vous ne seriez pas en mesure de gagner sans le soutien d'Allah et, certes, Il dispense de Ses bienfaits à qui Il veut.

Ibn 'Abbâs ﷺ indique que cela fait allusion à Khaybar, lui qui avait estimé que le verset ﴿ **et Il a hâté pour vous celle-ci** ﴾ désignait la trêve d'Al-Hudaybiya. Ad-Dahhâk, Muhammad Ibn Ishâq et 'Abdu-r-Rahmân Ibn Zayd Ibn Aslam partagent son avis.[154]

Quant à Qatâda, dont l'avis a été retenu par Ibn Jarîr, il affirme qu'Allah fait ici allusion à la conquête de La Mecque.

Ibn Abî Laylâ et Al-Hasan Al-Basrî sont d'avis que cela désigne les conquêtes des musulmans sur les Byzantins et les Perses, tandis qu'un autre avis d'Ibn 'Abbâs ﷺ ainsi que celui de Mujâhid mentionnent que le verset désigne toutes les victoires obtenues par la suite par les musulmans.[155]

---

[153] S2 V216.
[154] At-Tabarî (22/233, 234).
[155] At-Tabarî (22/233).

L'annonce de la défaite des Mecquois s'ils avaient combattu à Al-Hudaybiya (V22-24)

﴿ **Et si ceux qui ont mécru vous combattent, ils se détourneront certes puis ils ne trouveront ni allié ni secoureur.** ﴾ En effet, si les mécréants avaient combattu et n'avaient pas conclu de trêve, ils auraient été mis en déroute par les musulmans, car ils n'auraient trouvé aucun secours.

﴿ **Telle est la Loi d'Allah appliquée aux générations passées. Et tu ne trouveras jamais de changement à la Loi d'Allah.** ﴾ La foi prend toujours le dessus sur la mécréance, Allah élève la vérité et rabaisse le faux. Ceci s'est illustré lors de la bataille de Badr, où les musulmans, qui étaient en infériorité numérique, ont reçu le secours d'Allah, ce qui leur a permis de triompher sur des idolâtres pourtant plus nombreux et mieux équipés.

﴿ **C'est Lui qui, dans la vallée de La Mecque, a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux. Et Allah voit parfaitement ce que vous œuvrez.** ﴾ Allah rappelle aux croyants qu'Il les a préservés du combat près de la Mosquée sacrée, Il a donc préservé les deux partis d'un combat en décrétant la trêve, qui eut finalement des conséquences heureuses pour les croyants.

Nous avons déjà mentionné le récit de Salama Ibn Al-Akwa'.

Anas Ibn Mâlik ﷺ rapporte : « Le jour d'Al-Hudaybiya, quatre-vingts Mecquois armés dévalèrent le Mont At-Tan'îm afin d'attaquer par surprise le Prophète ﷺ et ses compagnons. Le Prophète ﷺ invoqua alors Allah contre eux et ils furent capturés. Le Prophète ﷺ les gracia et Allah révéla : ﴿ **C'est Lui qui, dans la vallée de La Mecque, a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux.** ﴾ [156] »

﴿ هُمُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَصَدُّوكُمْ عَنِ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ وَٱلْهَدْىَ مَعْكُوفًا أَن يَبْلُغَ مَحِلَّهُۥ ۚ وَلَوْلَا رِجَالٌ
مُّؤْمِنُونَ وَنِسَآءٌ مُّؤْمِنَٰتٌ لَّمْ تَعْلَمُوهُمْ أَن تَطَـُٔوهُمْ فَتُصِيبَكُم مِّنْهُم مَّعَرَّةٌۢ بِغَيْرِ عِلْمٍ ۖ لِّيُدْخِلَ ٱللَّهُ فِى
رَحْمَتِهِۦ مَن يَشَآءُ ۚ لَوْ تَزَيَّلُوا۟ لَعَذَّبْنَا ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿٢٥﴾ إِذْ جَعَلَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ فِى قُلُوبِهِمُ ٱلْحَمِيَّةَ حَمِيَّةَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ فَأَنزَلَ ٱللَّهُ سَكِينَتَهُۥ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ وَعَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ
وَأَلْزَمَهُمْ كَلِمَةَ ٱلتَّقْوَىٰ وَكَانُوٓا۟ أَحَقَّ بِهَا وَأَهْلَهَا ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمًا ﴿٢٦﴾ ﴾

[156] Ahmad (3/122), Muslim (3/1442), Abû Dâwud (3/137), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (9/149), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/464).